



CFDD INFO

Bulletin d'information du Conseil Fédéral du Développement Durable

Septembre 2005 – n° 24

Contenu

1. Avis

- [Deuxième avis sur une stratégie mondiale de prévention des changements climatiques](#)
- [Avis pour la préparation de la sixième conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong](#)
- [Avis sur les pesticides à usage agricole](#)
- [Avis sur une circulaire en matière de politique fédérale d'achat de bois durable](#)
- [Avis relatif au Programme national de réforme pour la stratégie de Lisbonne révisée](#)

[2. Activités des groupes de travail](#)

[3. Conférences](#)

[4. Agenda](#)

1. Avis

Deuxième avis sur une stratégie mondiale de prévention des changements climatiques au-delà de 2012

Cet avis, approuvé par l'Assemblée Générale du CFDD le 8 juillet, a pour objectif d'analyser quelles sont les options disponibles pour une stratégie mondiale de prévention des changements climatiques. Ces options sont entre autres : la maîtrise de la consommation, l'amélioration des rendements énergétiques, le développement des renouvelables, le déploiement du nucléaire, l'enfouissement du CO₂ sous terre ou en mer.

Une stratégie globale devra reposer sur une combinaison de plusieurs de ces options, après une évaluation qui tienne compte de facteurs économiques, sociaux, environnementaux ou techniques. Pour le CFDD, cette stratégie doit comporter en tout cas deux grands volets d'action : il faut à la fois transformer les modes de consommation et les modes de production de l'énergie, dans un sens qui émette moins de CO₂.

Pour le CFDD, il faut donner la priorité à une remise en cause des modes de consommation trop intensifs en carbone dans tous les secteurs, en particulier le transport. La recherche et le développement doivent également devenir des priorités. La sensibilisation, la formation et l'éducation constituent également des leviers essentiels. Pour la première fois, les membres du CFDD se sont mis d'accord sur les objectifs ultimes d'un système énergétique mondial.

Les avis divergent néanmoins sur certaines options comme le nucléaire ou l'enfouissement du CO₂. Certains membres du CFDD estiment que ces options font partie de la solution, alors qu'elles sont inacceptables pour d'autres, pour qui les renouvelables et la maîtrise de la consommation permettront à eux seuls de préserver le climat. Un troisième groupe pense qu'il faut donner la priorité aux renouvelables et à la maîtrise de la consommation, mais que ceci ne doit pas empêcher de continuer la recherche dans d'autres voies.

Cliquez ici pour le texte complet de l'avis: <http://www.cfdd.be/fr/pubfr/avis/2005a03f.pdf>

[Retour au contenu](#)

Avis pour la préparation de la sixième conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong

La sixième conférence ministérielle de l'OMC s'ouvrira à Hong Kong à la fin de cette année. On souhaite y développer un projet d'accord de libre échange, afin de pouvoir clôturer d'une manière fructueuse le cycle de Doha en 2006. Des thématiques importantes figurent à l'agenda : l'agriculture,

le commerce des services (AGCS), et le commerce des produits industriels (NAMA). Suite à une demande du Ministre De Gucht, le CFDD a élaboré un avis sur cette problématique.

Dans cet avis, approuvé par l'Assemblée générale du 8 juillet, le Conseil espère que le cycle de Doha aboutira à un accord qui puisse contribuer au développement durable, et dans lequel les différents aspects de l'agenda seront traités d'une manière équilibrée. Une unanimité est apparue lors des discussions au sein du conseil à propos des priorités pour le volet agricole des négociations.

Le CFDD estime qu'il faut poursuivre au niveau mondial une *politique agricole* durable, où les règles du commerce ne peuvent empêcher les pays d'intégrer dans leur politique les principes d'une sécurité alimentaire et des préoccupations non commerciales. Les mesures de soutien ayant des effets de distorsion des échanges doivent être supprimées et l'abus des mesures permises doit être évité. En ce qui concerne la problématique du *Coton* et la suppression progressive des restitutions à l'exportation directes et indirectes, le Conseil demande que l'on suive le « paquet de juillet » en ajoutant une date butoir crédible et des critères détaillés. En ce qui concerne l'accès au marché et la protection du marché, le Conseil estime qu'un équilibre est nécessaire entre les aspects qualitatifs et quantitatifs, que les catégories de produits spéciaux et sensibles doivent être correctement définies et que les mesures tarifaires doivent s'appliquer à tous les pays.

En ce qui concerne le *commerce des services et des produits industriels*, le Conseil remarque que pour la libéralisation du commerce des services, il faut une réglementation correcte et équitable, mise sur pied de manière transparente et démocratique, et qui soit par la suite facilement accessible à tout le monde. Certains membres estiment en outre que davantage d'efforts sont nécessaires pour accroître la transparence au sein des négociations AGCS.

Concernant l'accès au marché, le service public dans AGCS et la réglementation globale dans AGCS, les opinions des membres sont fort divergentes. Certains membres s'inquiètent surtout des effets négatifs possibles d'une libéralisation du secteur des services et souhaitent qu'elle soit soumise à un certain nombre de conditions. D'autres membres souhaitent d'une part que lors de cette négociation, les membres de l'OMC se mettent d'accord sur des engagements plus nombreux et plus approfondis au sujet de l'ouverture du marché des services pour les fournisseurs étrangers et que d'autre part, les règles AGCS existantes soient optimisées et complétées où c'est nécessaire.

La même différence dans les préoccupations et les attentes se reflète aussi dans les points de vue des membres concernant *NAMA*, plus précisément en ce qui concerne l'impact de la libéralisation, les obstructions tarifaires et non-tarifaires, le composant sectoriel et la flexibilité pour les pays en développement. Tous les membres demandent une attention spéciale pour les besoins des pays les moins développés, et qu'avant la fin des négociations, tous les pays industrialisés offrent aux pays les moins développés un accès à leur marché sans tarifs ou quotas, comme le fait l'initiative *Everything But Arms* de l'UE.

Cliquez ici pour le texte complet de l'avis: <http://www.cfdd.be/fr/pubfr/avis/2005a04f.pdf>

[Retour au contenu](#)

Avis sur un projet d'AR modifiant l'AR du 28 février 1994 relatif à l'agrégation des entreprises de fabrication, d'importation, d'exportation ou de conditionnement de pesticides à usage agricole

Cet avis succinct évalue deux adaptations proposées à un AR qui concerne le formulaire de déclaration pour des quantités de pesticides à usage agricole, que les entreprises doivent faire parvenir à l'administration. L'avis, demandé par le ministre des Affaires Sociales et de la Santé Publique Rudy Demotte, a été approuvé par l'assemblée générale du 8 juillet 2005.

Cliquez ici pour le texte complet de l'avis: <http://www.cfdd.be/fr/pubfr/avis/2005a05f.pdf>

[Retour au contenu](#)

Avis sur une circulaire en matière de politique fédérale d'achat de bois exploité de manière durable

Les autorités fédérales ont plusieurs projets pour consommer de manière plus écologique et socialement plus équitable. Le Ministre fédéral de l'Environnement et des Pensions, Bruno Tobback a l'intention de diffuser bientôt une circulaire en fonction de laquelle les services publics fédéraux ne pourront plus acheter que du bois issu de forêts exploitées de manière durable. Avant de décider quels seraient les critères auxquels de tels bois devraient répondre, le Ministre a demandé l'avis du CFDD pour entendre les points de vue des différentes parties prenantes.

Le bois qui provient des forêts exploitées de manière durable offre d'abord la garantie qu'il n'est pas issu d'abattages illégaux. Il s'agit là toujours d'un problème très préoccupant au niveau mondial. C'est pour cette raison que le CFDD demande dans son avis que l'exploitation illégale soit combattue de toute urgence. Une mesure efficace serait une interdiction par l'Europe de la mise sur le marché de tels bois. De plus, il faut viser par une gestion durable des forêts à protéger la biodiversité et les droits sociaux des travailleurs du secteur du bois, ainsi qu'à respecter les droits des populations locales.

En ce moment, il existe deux labels connus qui sont utilisés en Belgique pour les forêts exploitées de manière durable : le FSC et le PEFC. Ils ont chacun leurs avantages et inconvénients. C'est pour cette raison que les membres du CFDD plaident dans leur avis pour valoriser les deux labels dans la circulaire. Plus précisément, pour le bois provenant de pays où les critères du dialogue social et le droit des populations indigènes ne sont pas respectés, la certification FSC devrait obtenir la préférence, tant que les autres systèmes de certification n'intègrent pas mieux ces critères.

Par contre, pour le bois provenant de pays où est rencontré le critère d'un dialogue social fortement développé (comme la Belgique), les deux labels doivent être traités a priori sur pied d'égalité dans une première phase. Dans une deuxième phase, la priorité doit être donnée au(x) label(s) qui garantisse(nt) une valeur ajoutée par rapport aux dispositions légales et qui soi(en)t reconnu(s) par un organe indépendant.

Le CFDD estime par ailleurs que les impacts liés au transport doivent être analysés, avant de décider quel est le choix qui présente le moins d'impact sur l'environnement. Enfin, le CFDD estime que la circulaire doit être évaluée périodiquement afin qu'un système transparent et objectif pour choisir les labels reste garanti dans le futur. Pour réaliser cela, une commission d'accompagnement doit être mise en place où, à côté des pouvoirs publics, toutes les parties prenantes puissent siéger.

Cliquez ici pour le texte complet de l'avis: <http://www.cfdd.be/fr/pubfr/avis/2005a06f.pdf>

[Retour au contenu](#)

Avis relatif au Programme national de réforme pour la transposition des "Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi 2005-2008"

En 2000, l'Union européenne a lancé la stratégie de Lisbonne. L'évaluation à mi-terme démontre que les résultats ne correspondent pas aux attentes, et que la stratégie doit être reformulée. Dans cette optique, le Conseil européen a adopté un ensemble de lignes directrices, qui servira entre autres à élaborer des programmes nationaux de réforme dans les Etats-membres. La Belgique élaborera ce programme sur la base d'une concertation entre les autorités fédérales et les gouvernements des Régions et des Communautés. Dans une lettre du 24 juin 2005, la Chancellerie du Premier Ministre a demandé un avis à ce sujet au CFDD.

Dans son avis, approuvé par l'Assemblée générale par procédure de vote écrite le 31 août dernier, le CFDD souligne que la stratégie de Lisbonne, fort importante pour l'avenir de l'UE, est en théorie une composante essentielle de l'approche globale de développement durable de l'Union. Toutefois, ce principe est loin d'avoir été traduit dans la politique concrète de l'UE : le processus de Lisbonne fonctionne quasi indépendamment de la stratégie de développement durable de l'UE, et d'éventuelles synergies ou zones de tension entre les deux stratégies sont rarement explicités par les instances européennes.

Le CFDD constate également ce manque de coordination dans le cas des lignes directrices intégrées qui font l'objet du présent avis. Le Conseil européen des 16 et 17 juin 2005 approuve tant les « Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi » pour la stratégie de Lisbonne révisée que les

« Lignes directrices pour le développement durable » sans préciser la cohérence et les interactions entre les deux.

En soi, les lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi ne représentent pas les trois dimensions d'un développement durable de manière équilibrée : seule une des 24 lignes directrices intègre explicitement la dimension environnementale. Cela ne suffit pas pour traduire la démarche de l'UE en matière d'efficacité énergétique, d'utilisation durable des ressources naturelles, de technologie environnementale, de biodiversité, d'internalisation des coûts environnementaux, de changement climatique

Le CFDD plaide donc pour que l'on couple ces «lignes directrices» et les « lignes directrices pour le développement durable » . En ce qui concerne l'approche de Lisbonne en Belgique, le CFDD recommande de veiller à une cohérence entre le programme national de réforme (PNR) et l'approche de développement durable dans notre pays (aux niveaux tant fédéral que régional).

Dans ce contexte, le PNR pourrait prendre en compte le deuxième plan fédéral de développement durable, la stratégie nationale de développement durable, qui vient d'être mise sur le métier ainsi que – dans un stade ultérieur - la stratégie nationale de découplage entre la croissance économique d'une part et l'utilisation des ressources naturelles et la pollution environnementale d'autre part (prévu pour 2007).

Ainsi, le PNR consacrera une attention suffisante à l'impact positif que des préoccupations d'ordre « écologique et social », telles que l'utilisation rationnelle de l'énergie et des matières premières ou la protection de l'environnement et de la santé publique, peuvent avoir sur des objectifs « socio-économiques » tels que la croissance, la compétitivité, l'emploi et l'équilibre budgétaire. Enfin, le CFDD demande de tenir compte, dans le PNR, des aspects de redistribution (cf. la politique d'inclusion sociale) ainsi que de la dimension mondiale d'un développement durable.

Cliquez ici pour le texte complet de l'avis: <http://www.cfdd.be/fr/pubfr/avis/2005a07f.pdf>

[Retour au contenu](#)

2. Activités des groupes de travail

Groupe de travail stratégies de développement durable

L'avis sur le Programme national de réforme pour la stratégie de Lisbonne étant adopté (*voir 1.*), le groupe de travail organisera, ensemble avec la Plate-forme Indicateurs, un séminaire sur les nouvelles évolutions en matière d'indicateurs de DD (*voir 4.*). En outre, le GT prépare avec le GT Normes de Produits un premier avis sur le découplage et la dématérialisation pour fin novembre, à la demande de la secrétaire d'Etat pour le développement durable. Ce premier avis traitera surtout de la stratégie thématique de l'UE en matière d'utilisation de ressources naturelles, qui sera relancée par la Commission dans les semaines qui suivent.

Groupe de travail Energie et climat

Après son deuxième avis (*voir 1.*), le GT prépare un troisième avis sur une stratégie de prévention des changements climatiques "Post 2012", qui sera remis au ministre de l'Environnement Bruno Tobback fin novembre. L'objectif est d'analyser la stratégie « post 2012 » pour la Belgique et l'Union européenne et de proposer des instruments et des politiques en vue d'atteindre des objectifs de réduction des émissions, au delà de 2012.

Groupe de travail Relations internationales

Le groupe de travail a soumis à l'Assemblée Générale du 8 juillet 2005 son avis concernant la problématique de l'OMC (*voir 1.*). Il n'a pas encore d'autres activités prévues à court terme.

Groupe de travail Normes de Produits

Deux avis de ce GT ont été soumis à l'Assemblée Générale du 8 juillet 2005 (*voir 1.*). Dans les mois qui suivent, le GT préparera avec le GT Stratégies deux avis sur le découplage et la dématérialisation.

Groupe de travail Sensibilisation et Communication

Le groupe de travail organisera le 13 octobre un forum sur les médias et la communication en matière de DD (voir 4). De plus, le groupe de travail a supervisé la troisième enquête sur la base sociétale de DD, effectuée par des chercheurs de l'IGEAT et de HIVA. Nous reviendrons sur les résultats de cette enquête dans la prochaine édition de notre Bulletin d'information.

Groupe de travail Recherche scientifique

Le groupe de travail élabore un avis d'initiative sur l'impact des changements climatiques (vagues de chaleur et inondations) sur la santé en Belgique, dans le cadre du suivi de la 4^{ème} conférence interministérielle « Environnement et Santé » de Budapest (OMS Europe).

Groupe de travail ad hoc Biodiversité

Le réseau européen des conseils d'environnement et de DD (EEAC), dont le CFDD est membre, prépare actuellement une déclaration sur la problématique de la politique climatique et la relation avec la biodiversité dans le cadre de l'Assemblée Générale annuelle qui a lieu ces jours-ci en Grande-Bretagne. Le groupe de travail Biodiversité a collaboré à cette initiative, en envoyant ses remarques sur un projet de texte.

[Retour au contenu](#)

3. Conférences et symposiums

EU Sustainable Development Network meeting on 14 -15 July in Windsor

Pour la quatrième fois, le pays qui préside l'UE a organisé une conférence pour renforcer les politiques européenne et nationales de DD. Au Royaume-Uni, les thèmes principaux étaient le financement de la politique de DD et l'apport des stakeholders dans la consultation et la révision de la stratégie européenne de DD. Vous trouverez plus d'information sur cette conférence, à laquelle le CFDD était représenté par son secrétaire Jan De Smedt, sur le site :

<http://www.sustainable-development.gov.uk/delivery/global-local/EUSDnetworkingevent.htm>

Politique fédérale de DD dans la Chambre

La politique fédérale de DD était à l'ordre du jour de la « Commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société » de la Chambre des Représentants de Belgique le 28 juin dernier. M. de Fays de la Cour des Comptes a commenté le rapport que son institution a publié sur la coordination de la politique fédérale de DD, et la Secrétaire d'état Mme Van Weert a réagi au nom du gouvernement. En outre, les principaux acteurs de la politique fédérale de DD ont donné leur point de vue en la matière: le SPP DD (Hadelin de Beer), la CIDD (Jan Verschoten), la Task Force DD (Nadine Gouzée) et le CFDD (Jan De Smedt). Vous trouverez plus d'information sur le site web de la Chambre: www.lachambre.be. Le rapport de la Cour des Comptes est à consulter sur www.courdescomptes.be.

Revue de « pairs » de la stratégie nationale de DD en France

Dans notre Bulletin précédent, nous avons signalé l'exercice de revue par les « pairs » de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) en France. Deux ateliers ont eu lieu (en novembre 2004 et février 2005), pendant lesquels des représentants de quatre pays (la Belgique, le Royaume Uni, le Ghana et l'île Maurice) ont analysé et évalué l'approche française en matière de DD, avec le soutien d'un organisme international, le "International Institute for Environment and development" (IIED). Pour la Belgique, Nadine Gouzée (Task Force DD Bureau du Plan) et Geert Fremout (au nom du CFDD) ont participé à cette première « Peer review ». Ils ont rédigé un rapport sur cet exercice de revue, que vous pouvez consulter sur notre site :

http://www.cfdd.be/pubnlfr/peerreview2005/peer_review.pdf (textes en français, néerlandais et anglais).

[Retour au contenu](#)

4. Agenda

Vers un set national d'Indicateurs pour un Développement durable en Belgique : initiatives et points de vue (27 septembre, Bruxelles)

La perspective d'une stratégie nationale de développement durable relance le projet d'élaboration d'une liste nationale d'indicateurs de développement durable (IDD). C'est pourquoi la Plate-forme IDD et le Conseil Fédéral du Développement Durable organisent à la fin de ce mois de septembre un séminaire consacré aux IDD. Le but de ce séminaire est de faire l'état des progrès réalisés dans le domaine des IDD en Belgique. L'intention est également de donner la parole aux grands groupes sociaux, afin qu'ils émettent des recommandations pour l'élaboration d'une liste nationale d'IDD qui accompagnerait les objectifs de la stratégie nationale de développement durable. Le séminaire fournit aussi l'occasion de prendre connaissance de la liste d'indicateurs de développement durable de la Commission européenne, ainsi que d'autres travaux pertinents.

Pour de plus amples renseignements sur le contenu ou des informations pratiques (lieu, inscription) concernant ce séminaire, vous pouvez consulter notre site :

http://www.cfdd.be/publnfr/s2005indic/sem_indic_invitation.pdf . Vous pouvez également consulter le site du Plate-forme IDD : www.belspo.be/platformisd.

Comment communiquer sur le DD ? – Un forum créatif pour les médias et pour toute personne intéressée par la communication sur le DD »

Ces dernières années, le développement durable a suscité de plus en plus d'intérêt de la part des décideurs politiques, de la presse et du public. Il n'est cependant pas évident de communiquer sur le développement durable. Il s'agit d'un concept complexe, qui peut être appréhendé de manières bien différentes. Dans les médias, on traite plutôt d'aspects partiels tels que la mobilité durable, l'énergie durable, ...qui sont plus concrets et peuvent parler à un large public. Mais le rapport avec un contexte plus étendu de développement durable n'est pas toujours clair: une politique intégrée sociale, écologique et économique, la dimension mondiale, la vision à long terme...

C'est pourquoi le CFDD organise un forum dans le cadre de la semaine du DD en octobre. Les journalistes et experts des médias auront un échange d'idées avec des personnes issues du secteur du développement durable sur la communication en matière de développement durable. Durant la matinée, des orateurs introduiront le thème, et un panel de professionnels des médias aura une discussion avec la salle. L'après-midi, tous les participants auront l'occasion d'échanger des idées sur leur vision par rapport au thème central, et de développer de nouvelles idées, grâce à la formule du « world café ».

La semaine prochaine, vous recevrez par mail une invitation pour ce forum ainsi qu'un formulaire d'inscription électronique. Vous pouvez déjà noter la date dans votre agenda : le jeudi 13 octobre 2005, de 9h30 à 17h, au « Flagey », à Bruxelles.

[Retour au contenu](#)

Le CFDD INFO est le bulletin d'information du Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD). Le CFDD donne des avis à l'autorité fédérale belge sur la politique en matière de développement durable. Le conseil organise également des activités destinées à renforcer la base sociale du développement durable.

La reproduction d'articles du CFDD INFO avec mention de la source est autorisée.

Adresse : rue Ernest Blérot 17, 1070 Bruxelles (Belgique)

Téléphone : +32-2-743 31 50

Fax : +32-2-743 31 59

mail@frdo-cfdd.be

<http://www.frdo-cfdd.be>

Si vous n'avez pas reçu ce bulletin d'information directement dans votre mailbox et si vous souhaitez vous y abonner gratuitement, il suffit d'envoyer un e-mail avec comme sujet « abonnement » à

l'adresse ci-dessus, avec mention du nom, de l'organisation (facultatif), de l'adresse et de l'adresse mail. Merci d'indiquer également la langue dans laquelle vous désirez le recevoir (FR ou NL). Si vous ne désirez plus recevoir le *CFDD INFO*, il suffit d'envoyer un mail vide avec comme sujet «unsubscribe ».